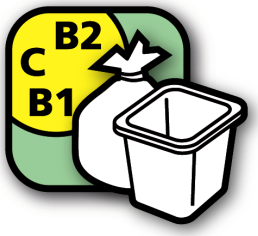

FICHE TECHNIQUE VII
DECHETS

Classification des déchets de soins selon l'ordonnance sur les mouvements des déchets (OMD)

GROUPE	DESCRIPTION	ELIMINATION	CLASSIFICATION	
A Déchets médicaux, ne posant pas problème, assimilables aux déchets urbains	Déchets peu souillés de sang et peu contaminés provenant de traitement de plaies, les sparadraps, les bandes plâtrées, les couches, les seringues sans les canules, les tubulures de perfusion sans les mandrins, les gants, les masques buccaux et les articles d'hygiène (mouchoirs en papier serviettes hygiéniques, …), de même que les déchets des activités médico - dentaires générales et d'orthopédie maxillaire, tels les tampons et les drains utilisés après l'extraction de dents, s'ils ne sont pas contaminés par de l'amalgame ou tout autre contaminant nécessitant une classification en tant que déchets spéciaux	Sacs à déchets ménagers hermétiquement fermés	DECHETS MEDICAUX	
B1 Déchets présentant un danger de contamination ≈ 3 à 5 % du total des déchets en soins aigus ≈ 0% en long séjour	**B1.1** Déchets anatomiques, organes et tissus présentant un danger de contamination, cadavres d'animaux de laboratoire y compris **B1.2**. Déchets contenant du sang (lors d'hématémèse, hémoptysie, déchets bloc op.) ou autre liquide biologique présentant un danger de contamination	Sacs et/ou containers (selon décision institutionnelle) de couleurs spécifiques imperméables aux liquides et fermés hermétiquement 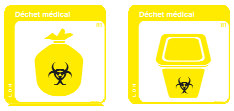		DECHETS SPECIAUX
B2 Déchets piquants /tranchants	Aiguilles de toute sorte, mandrins, ampoules, lames de bistouri, pipettes pasteur, éprouvettes en verre sans contenu, « sharps »	Safe box rigides		
C Déchets infectieux	Liquides corporels et excrétions de personnes atteintes de maladies infectieuses telles les expectorations lors de tuberculose bacillaire, sécrétions de plaies et pansements lors de maladie de charbon, les selles lors de typhoïde, et paratyphoïde, de choléra, de dysenterie bactérienne, à rotavirus, …. Déchets contenant des prions même après inactivation Matériel de laboratoire et autres déchets médicaux (déchets pathologiques) classés infectieux suite à leur description			

Remarque :

Certains liquides biologiques (sang, urine, pus, liquides de drainage et liquides prélevés par aspiration) contenus dans des récipients vidangeables peuvent être éliminés directement dans l'évier à condition que les récipients soient faciles à vider et que la vidange soit suivie d'un rinçage abondant et d'une désinfection de l'évier